

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
079-217900240-20230328-20230309-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 28 mars à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 22 mars 2023,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 19  
Présents : 10  
Votants : 14  
(dont 4 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU et  
Pierre ABRIAT  
Absents excusés : Éric MILLET qui a donné mandat à Éric CUSEY  
Florent TRUQUIN qui a donné mandat à Anne-Claire AUGEREAU  
Karine VILLANNEAU qui a donné mandat à Pierre ABRIAT  
et Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
Absents : François GUILLOT, Christelle GIRAUD, Cécile THOMAS,  
Thibault BONNANFANT et Manuella REAUTE  
Secrétaire : Fabienne POUZET

Affiché le 29 mars 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 500 000 € (délibération n° 2023-03-09)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin d'emprunt pour la réalisation des investissements prévus  
au budget primitif 2023,

Considérant la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, de  
1 500 000 €, à taux fixe de 3,61 %, sur 20 ans, avec une périodicité  
trimestrielle à amortissement constant,  
Considérant que les frais de dossier s'élèvent à 0,10 % du montant du  
prêt,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de réaliser un  
emprunt pour ses besoins en investissement, soit 1 500 000 € auprès  
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, à taux fixe de 3,61 %, sur  
20 ans, avec une périodicité trimestrielle et un amortissement constant,  
et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement,  
Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir  
concernant ce dossier, notamment le contrat de prêt.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX



La secrétaire de séance,  
Fabienne POUZET

